FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 29 MAI 1861.

LE SERMENT DE LA VEUVE.

NOUVELLE.

III — Suite.

Pourquoi donc, continua Muratore qui [illegible] attentivement, pourquoi condamner [illegible] solitaires cette charmante personne? [illegible] il pas mieux, si tu me permets ce [illegible] vivre tous deux tapis dans [illegible] comme des oiseaux dans leur [illegible] que ce vieux aigle qui vous guette [illegible] d'ennui dans sa cage

Ricardini étouffa un soupir

C'est vrai! en suivant ton conseil, je pourrais être heureux mais, faut-il te le répéter, [illegible] je me déshonorerais. A corps tiré, ajouta-t-il en jetant un regard indécis sur les convives, je passerais pour un lâche, et aucun de vous ne [illegible] plus me tendre la main.

[illegible] donc, tu es fou. Andrea, s'écrieren [illegible] part de ses amis.

[illegible] comme tu voudras, nous ne t'abandonnerons pas.

[illegible] Bianchi reprit

Veux-tu tenir la campagne? j'en suis! Veux-tu signer la dénonciation? je la signe.

[illegible] que le punch avait violemment excité, [illegible]

[illegible] tu ne fait tes preuves de courage [illegible] à coups de crosse de fusil [illegible] soupçonner.....

D'ailleurs, observa le doucereux Muratore, la vendetta par voie de dénonciation offre un [illegible] moral et chrétien.

L'enfant a raison, s'écria Polo Bianchi. [illegible] idées s'embrouillaient de plus en plus [illegible] de trop nombreuses rasades, tu [illegible] de nos meilleurs tireurs, Andrea, tu tueras certainement ce vieil aigle déplumé. Ne [illegible] pas mieux le faire enfermer?

[illegible] Muratore baissa de nouveau les yeux [illegible] air de componction:

[illegible] que le comte Lorenzo sera revenu à [illegible] plus pacifiques, on lui rendra la [illegible] tandis que, s'il était mort.....

Andrea ne pouvait pas le ressusciter, c'est [illegible] Bianchi en éclatant de [illegible] Va pour la dénonciation! Plusieurs honnêtes gens du pays ont récemment pratiqué [illegible] vendette, et avec succès.

Ricardini ne se défendit plus que faiblement, et finit par céder aux suggestions de ses amis, [illegible] le décida réellement à céder, ce fut l'image de Diana apparaissant éplorée à ses yeux et lui demandant compte de leur bonheur [illegible]

[illegible] Muratore se hâta de rédiger la dénonciation [illegible] séance tenante par tous [illegible] que l'ivresse commençait à ga[gner] [illegible] leurs verres et [illegible] une lugubre gaieté, le [illegible] se glissa sournoisement vers la [illegible] et se retira sans bruit.

IV

[illegible] L'unique cloche du petit village [illegible] à grande volée. Toutes [illegible] avaient revêtu leurs habits de fête [illegible] bariolées et criardes. Quelques [illegible] portaient le costume des Grecques [illegible] qui rappelle celui des Mainotes. [illegible] suivaient des yeux la foule des invités qui [illegible] l'autel Andrea Ricardini et [illegible] fiancée, Mlle Diana Torregiani.

Pauvres enfants! dit une matrone en le[vant] vers le ciel ses mains ridées et tremblotantes, [illegible] leur soit en aide!

[illegible] commère, reprit en se signant [illegible] une autre vieille dont le nez recourbé [illegible] bec d'un oiseau de proie s'en[illegible] entre deux petits yeux flamboyants, [illegible] Andrea ferait mieux aujourd'hui de [illegible] balle de plomb dans le canon de son [illegible] l'anneau d'or au doigt de sa fiancée.

Vous avez raison! dit la première, car le [illegible] comte ne cesse de rôder par son chemin, [illegible] aucune pour le mariage

Je [illegible] Ricardini! Que le seigneur [illegible] Le comte manque rare [illegible]

[illegible] bonnes femmes! dit le gen[darme] [illegible] qui venait de s'arrêter pour [illegible] Hier, à la nuit, ce digne seigneur [illegible] conduit sous bonne garde [illegible] de Corte.

A la citadelle! répétèrent avec indignation [illegible] Un brave gentilhomme qui était [illegible] écrit l'une

[illegible] quel temps vivons-nous! ajouta [illegible]

[illegible] une bande de jeunes garçons [illegible] armés d'espingoles, de pistolets [illegible] firent sur la place une formidable [illegible] Les commères qui depuis une [illegible] assiégeaient les abords du portail s'en[fuirent] [illegible] comme une volée de [illegible] effarouchées.

Ces coups de feu entremêlés de cris de joie [illegible] annonçaient à ceux qui [illegible] place dans la petite église [illegible] nuptiale était terminée. Le [illegible] de nouveau sur la place, et se [illegible] la maison Torregiani, où le repas [illegible] préparé.

Les tables avaient été dressées dans le jardin, [illegible] vaste tente égayée par la verdure des [illegible] et des citronniers. Les convives s'a[illegible] bruyamment à la joie, avec la [illegible] des Italiens dans le [illegible] La jeune mariée seule paraissait in[quiète] et préoccupée; elle regardait autour [illegible] si elle eût attendu un hôte en re[illegible] écoutait Andrea en souriant, mais [illegible] entendre. On eût dit qu'elle faisait un [illegible] pressentant une tragique réalité au son [illegible] Ricardini fut touché de cette [illegible] évidente; il l'attribuait aux craintes [illegible] menaces de Lorenzo inspiraient à Diana [illegible] la rassurer par l'aveu de la [illegible] coûtait beaucoup. Il lui [illegible] de faire un tour avec lui dans le jardin [illegible] qu'ils eurent quitté la tente, il lui dit vivement

Bannissez tout souci, ma chère Diana [illegible] n'avons rien à craindre

[illegible] regarda avec une admiration mêlée de [illegible] et répondit

[illegible] que vous êtes brave, mon ami; mais [illegible] à la faiblesse d'une femme. Quand [illegible] tranquille dans le danger, il me [illegible] que je vous aime davantage et que je [illegible] plus de vous perdre. En vérité, [illegible] surmonter cette inquiétude vague [illegible] Ne faites pas d'imprudence, An[drea].

[illegible] je vous répète que nous n'avons rien à [illegible] Ricardini avec un certain em[barras]

[illegible] l'interrompit.

Je sais que nous sommes entourés de pa[rents], [illegible] et de partisans dévoués. Cependant [illegible] chose singulière, le défi de della Menza [illegible] à mes oreilles comme un glas de [illegible] cette nuit je n'ai pu dormir. En ce moment [illegible] je vois regarde, et je vous vous pâle [illegible] une ombre qui m'apparaîtrait dans les [illegible]

Andrea la prit dans ses bras

[illegible] est un jeu de votre imagination troublée [illegible] viles idées. Je puis du [illegible] rassurer, Diana, ajouta-t-il en fronçant [illegible]

[illegible] la jeune femme ne faisait pas attention [illegible] de son mari. Elle reprit avec une [illegible] d'inquiétude

[illegible] ne vous défiez pas assez de ce vieil [illegible] Andrea. Il a l'âme fière d'un Corse de [illegible] C'est un brave homme, digne [illegible] et que j'admirerais volontiers [illegible] menaçait une autre vie que la vôtre. Ne [illegible] donc pas votre fusil, même à mes côtés. [illegible] son chemin, même quand [illegible] parler.

Ricardini la remercia avec un sourire con[traint] [illegible] répondit

Je vais vous expliquer mes paroles Diana, [illegible] toutes vos craintes. A cette heure, [illegible] M. Della Menza ni moi ne courons le moindre danger. La jeune femme le regarda avec un [illegible] étonnement. Il continua: Je vous [illegible] ma chère. Vous m'aviez dit que le [illegible] comte Lorenzo avait été l'ami de votre père [illegible] vous avait dernièrement sauvé la vie [illegible] à moi, je n'avais guère envie de mourir [illegible] de vous avoir serré dans mes bras..... et, [illegible]

[illegible] arrêta un peu confus devant l'aveu de la [illegible]

[illegible] semblait changée en statue de marbre. [illegible] se mordait les lèvres

[illegible] avez vous fait! dit-elle d'une voix [illegible]

Ricardini hésita en voyant l'expression du [illegible] de sa femme, et se repentit d'avoir cédé [illegible] suggestions de Luigi

Qu'avez vous fait? répéta-t-elle.

[illegible] de répondre

Eh bien! le comte Lorenzo a été dénoncé, [illegible] transféré à la citadelle de Corte. C'est [illegible] Muratore qui a eu cette idée, je vous jure, [illegible] ajouta-t-il en voyant les sourcils con[tractés] [illegible] de la jeune femme, qui gardait un terrible silence. D'abord j'ai rejeté sa proposition [illegible] mes amis ont fini par l'approuver. Je [illegible] rappelais que vous aviez voulu faire la paix entre Lorenzo et moi, je craignais que cette vendette ne me séparât de vous dès les premiers jours et bien que je ne sois laissé en[traîner]

Diana lui saisit le bras et le regarda avec des yeux fulgurants

Et aujourd'hui le comte Lorenzo a le droit de vous mépriser et de vous cracher au visage, [illegible] réfléchi à cela, Andrea? Le comte a [illegible] de dire que j'ai épousé un Corse dégénéré, un homme sans cœur, un chasseur de [illegible] Moi, la femme d'un délateur, ô mon [Dieu]!

Elle fut prise d'un tremblement convulsif qui [illegible] Ricardini. Il devint livide.

Calmez vous, ma chère âme, s'écria-t-il, ne [illegible] pas ainsi. Je vous ai trop aimée, [illegible] un crime? est-ce à vous de me le reprocher [illegible] durement Diana. Me mépriser! ah! personne n'oserait! j'ai eu pitié de ce vieillard mais je ne crains personne... Si j'ai manqué à mon sang, c'est pour vous. J'ai voulu assurer mon bonheur; j'ai voulu être sûr que mon ennemi ne vous arracherait pas de mes bras en ce jour béni. Peu m'importe de mourir après Demain, si vous le voulez, M. della Menza sera libre. La dénonciation sera rétractée. Je marcherai sur sa poitrine découverte. Il ne dira pas que je suis un lâche

Et comme Diana ne répondait pas

[illegible] il ne faut jamais trop aimer une femme, ajouta-t-il d'une voix sombre.

Cette plainte déchirante parut toucher le [cœur] de la jeune femme. Elle regarda Ricardini moins sévèrement et dit à voix basse

Il faut laver cette tache, Andrea. Je n'aimerai jamais un traître. Si le comte vous tuait, je suis femme à me charger de la vengeance au lieu de verser des larmes stériles. Si vous le tuez, vous serez obligé de prendre le maquis..... eh bien! je vous suivrai dans la forêt et dans la montagne, je porterai vos vivres, je chargerai votre fusil; je serai votre servante et votre compagne, mais si jamais vous me préfériez à l'honneur, je vous quitterais et vous ne me reverriez jamais. Rentrons sous la tente maintenant Andrea, et que nos amis ne se doute de rien

En ce moment les convives se levaient pour conduire les nouveaux époux au logis d'Andrea Riccardini, à Corte

Après avoir galamment aidé les dames à se mettre en selle, les jeunes gens allumèrent leurs [cigares], burent le coup de l'étrier, et montèrent à cheval à leur tour, puis ce bruyant cortège se mit en route pour la ville sans s'inquiéter du cérémonial qu'on avait vigoureusement observé le matin. En tête marchait la mariée, à qui les grands parens servaient d'escorte, les demoiselles d'honneur suivaient, et, à quelques pas plus loin, Andrea répondait avec une sorte de contrainte aux plaisanteries de ses amis. Un abattement inexplicable s'était emparé de lui.

Pour le tirer de cette absurde tristesse, Polo Bianchi et Arena se mirent tout à coup à entonner une ballata qui était alors en vogue dans l'île. A leurs voix isolées d'abord se mêlèrent bientôt d'autres voix plus nombreuses, et les lointains échos des montagnes répétèrent ce chœur étrange qui montait vers le ciel dans le silence de la nuit.

En ce moment on vit un petit pâtre qui tenait une lanterne à la main descendre en courant par un étroit sentier qui se tordait comme un serpent, sur le flanc d'un rocher. L'enfant tranchit d'un seul bond une haie qui lui barrait le chemin, et s'arrêta tout haletant à deux pas de Riccardini, dont le cheval effrayé se cabra.

Andrea reconnut alors Sampiero. Il leva sur lui la cravache qu'il tenait à la main et lui dit: —Allons, laisse moi passer, fils de brigand!

A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 28 mai 1861.

Un ou deux acheteurs se sont présentés aujourd'hui et ont acheté environ 250 balles de coton. Les prix sont nominaux.

TABAC — Rien.

SUCRE et MELASSE — Aucune vente n'a été annoncée.

FARINE — De petits lots de superfine se sont vendus à $9 le baril.

MAIS — 3350 sacs dont 2200 de mélange à 75 cts, 1000 de blanc à 80 et 150 à 85 cts le boisseau

AVOINE — 550 sacs de St-Louis à 58 cts le boisseau

SON — 400 sacs à $1 61 les 100 livres.

PORC — 50 barils de mess à $25 le baril

BACON et GRAISSE — Détail seulement aux prix antérieurs.

CAFÉ — 200 sacs à 15 cts, 473 à 17 et 220 à 13 cts la livre.

WHISKY — Rien d'important.

FRET — Les navires prennent des compléments de fret (coton) pour Liverpool à 1 ¼ d.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 28 mai 1861.

Reçu depuis vendredi dernier 1204 bœufs du Texas, 1140 moutons et 263 veaux. Vendu aujourd'hui 150 bœufs du Texas, 10 porcs, 185 moutons et 93 veaux. A vendre sur place, ce soir 1252 bœufs du Texas, 963 porcs, 611 moutons et 113 veaux. Nous cotons

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv., 1re qualité	9 50	à 10 00
" " 2e "	8 00	à 8 50
" du Texas, par tête, 1re qualité	35 00	à 42 00
" " 2e "	20 00	à 30 00
Veaux	7 00	à 10 00
Moutons 1re qualité	3 50	à 4 50
" inférieurs	[illegible]	
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres	8 00	à 9 00
Vaches laitières, par tête, 1re qualité	[illegible]	
" 2e "	[illegible]	

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier.

Navire Crispo [illegible], Arkle, Liverpool. Goëlette W J Smith, Erikson, Mobile. L L Davis, Fischer, Mobile.

Arrivés hier.

Bateau Oregon, Boardman, Mobile. Pour les bateaux, voir l'anglais.

Graines fraîches de Jardinage

De la nouvelle récolte,

—*Nouvellement reçues*

Navet [illegible], Navet [illegible], carotte longue, Betteraves courtes [illegible], Bette blanche [illegible], Betteraves longues [illegible], Oignons jaunes, Choux pommés à variétés, radis [illegible], Choux Savoy, brocoli blanc [illegible], Choux de Bruxelles, choux-verts, Navet Rutabaga blanc et jaune, Choux-raves ou navet, moutarde blanche, Asperges de Hollande, oseille et carottes, Grosse laitue [illegible], Courge de [illegible], Laitue impériale, laitue frisée, Laitue romaine, laitue d'hiver, Grosse laitue d'hiver, chicorée frisée, Scarole, céleri plein blanc, céleri [illegible], Cresson [illegible], persil ordinaire, Persil frisé, épinard [illegible], Poireau, [illegible], Doucette ou mâche, [illegible] et safran, Crespiment doux, pois Washington pour le val[illegible]

A vendre à des prix modérés, rue Vieille Levée, No 141, entre Gravier et Hôpital.

P. S. Le soussigné prévient le public qu'il a reçu [illegible] la direction de [illegible] pour remédier [illegible] les arbres, arbustes [illegible] à Gentilly.

juin [illegible] J. MENARD.

A. BERNARD

Horticulteur, 36, rue de Chartres.

GRAND ASSORTIMENT DE

Jacinthes, tulipes [illegible] pour les amateurs [illegible] dahlias et autres bulbes [illegible] Graines de fleurs et de jardinage, graines d'asperges, &c. [illegible]

Les amateurs sont invités à venir visiter ses arbres renfermant une quantité de plantes exotiques et de camélias de toutes les qualités. Orangers [illegible] jardins de 25 à 30 pouces [illegible] de 25 à 150 le cent, [illegible]

Les commandes de bouquets [illegible] pour théâtres devront être adressées le plus grand soin

B. DOUR,

Marchand de graines,

49, rue Conti, entresol 23

Vient de recevoir par les navires Assyria et Rochester du Havre, un assortiment complet de graines de jardinage, potagères et [illegible], telles que:

Betterave, Concombre, Choux, Choux [illegible], Carotte, Céleri, Cerfeuil, Chicorée, Cresson, Laitue, Roquette, Pois, Salsifis, Haricots de Soissons, Haricots nain et noir. Romaine, Moutarde, Navet, Rutabaga, Choux navet, Choux fleurs, Oignon, Oseille, Panais, Persil, Poireau, Poivre, Radis, Romaine.

Trèfle blanc, rouge et luzerne, graines pour les [illegible] de différentes qualités de chaque espèce, bien assorties. A vendre à des prix modérés

Changement de domicile,

Et nouvel établissement.

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son cabinet à l'encoignure Royale et Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment, l'entrée est par la rue Bienville No 96.

Pistolets Lefaucheux.

HEBERT & ESCOUSSE,

[illegible] rue de Chartres.

ONT reçu par le Cahawba [illegible] pistolets Lefaucheux [illegible] Carabine Brovilier [illegible]

AVIS

Aux amateurs de vins de Bourgogne

SEULS agents de la compagnie des Grands Vins de Bourgogne pour l'Etat de la Louisiane, [illegible] de ROMANEE CONTI, CLOS-VOUGEOT, CHAMBERTIN, et autres ne peuvent être authentiques sans le bouchon de nos bouteilles n'est revêtu sur ses parties latérales de la marque à feu de la Compagnie des Grands vins.

Déjà des contrefaçons sont arrivées à la Nouvelle-Orléans et de *faux Clos Vougeot* ont été vendus au dessous du prix auquel M. Ouvrard, SEUL PROPRIETAIRE de ce VIGNOBLE les livre à la compagnie.

Nul ne peut se procurer de ces produits sans l'intermédiaire de la Compagnie des Grands Vins de Bourgogne.

Nouvelle-Orléans, 10 septembre 1860.

LAFFITTE & DEFFAROE,

11sept N. 131, rue Royale

MARSEILLE — En [illegible] et demi-bouteilles

600	caisses vermouth Noilly Prat & Co	
400	do do	Jouny & Co,
200	do vin muscat Frontignan	
200	do salsa [illegible]	
500	do eau de fleurs d'oranger,	
50	do cassis [illegible]	
60	do kirsch Noilly Prat & Co,	
20	barriques vin rouge Bergasse	

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 9 mai 71, Vieille Levée

EN magasin 30 barriques vin rouge bon ordinaire, [illegible] barriques vin rouge pour familles, [illegible] barriques vin rouge St Emilion, 12 demi barriques vin blanc vieux, 140 caisses fruits au jus, 300 caisses vin rouge Haut Brion et Margaux, 25 balles bouchons pointus, fines, 10 do bouchons en sacs de 500

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71, Vieille Levée

ATTENDU incessamment par le navire Uncle Sam de Bordeaux, 60 barriques vin rouge bon ordinaire pour familles, 100 caisses vin rouge St Julien.

A vendre BLANCHIN & GIRAUD, 9 mai 71, Vieille Levée

VIN rouge — 40 barriques [illegible] Médoc, 64 do Montferrand, 40 do château Bonneau, 50 do Grand St Lambert en débarquement de la barque Active, arrivée de Bordeaux

A vendre par X. LAMBERT, 1er avril rue des Magasins, No 57

EN Douane — 25|4 pipes cognac Edmond Jaulien, 50|4 do Chas Jobit & Co, [illegible] do La Carle, vieux, 20 octaves eau de vie Rochelle

A vendre par X. LAMBERT, 15 mai rue des Magasins No 57

ANISETTE — 100 caisses anisette et liqueurs assorties, 20 dames-jeannes vieux madère, 12 do vieux cognac

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, avril 14 39, Vieille Levée

VINS en caisses — Un grand assortiment de vins rouges et blancs, en grandes et demi-caisses, des marques St-Julien, Pauillac, Médoc, Château Montigues, St-Estèphe, Haut-Brion, Château Margaux, Château Léoville, Pontet Canet, Larose, St Pierre, Pichon Longueville, Château Lafitte, Haut Sauterne, Haut Barsac, Château Iquem, &c. &c.

A vendre par L. E. DELUZAIN, 16 mai 119 rue Royale

A vendre, par les soussignés, en débarquement du navire Uncle Sam, venant de Bordeaux, 212 barriques vin rouge, 50 barils vin blanc, 12 demi barriques vin rouge.

C. CAVAROC & CO, 16mai 116, rue Royale

BOUCHONS — 50 balles bouchons de toutes dimensions et qualités. 50 balles bouchons réguliers pour eau gazeuse, champagne et bière, nouvellement reçus, à vendre par CUSACHS & OGDEN, 30 avril encoignure Royale et St Philippe

[illegible] barils de [illegible] à vendre par VREDENBURGH, N. 8, Vieille Levée.

5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hogg.

3000 flacons dragées de santonine, de Colas et Fallier, 1800 bouteilles sirop de Briant, 1000 bouteilles rob de Boyveau Laffecteur, 1200 flacons pilules de Vallet, 2500 flacons phosphate de fer de Leras, 1000 bouteilles élixir anti glaireux, 2000 bouteilles eau de Vichi, naturelle.

Ainsi qu'un grand assortiment de chocolat de Vichy, préparé avec les sels naturels; pilules de Colbert, arnica montana, de Pelletier; Benzine Collas; vin de Seguin capsules de Mothes; parfumerie et produits de toute sorte, &c. &c.

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste Anne.

30 juil LOUIS CASTEL,

EAUX-DE-VIE DE COGNAC — 5 demi pipes J. Faure & Co., 1848 pâle.

65	quart pipes	J. Faure & Co., 18[illegible] pâle et foncé,	
15	" "	A. Brillouet 1856 pâle	
10	"	do	1856 pâle.
10	barils	do	1851 pâle
10	"	Otard Dupuy & Co., 1857	
16	quarts "	V. Lecoq fine champagne 1857,	
10	"	Louis Le Berton, old fine superior 1858,	
10	"	Ritberet fine champagne 1855,	
5	demi	Gibos 1795,	
5	quart	do 1795,	

EAUX-DE-VIE ROCHELLE — 5 demi-pipes Pellevoisin 4me preuve pâle, 10 quarts Pellevoisin 4me preuve pâle, 20 barils [illegible] pâle, 16 quarts pipes G. V. Bernard 4e preuve pâle et foncé, 15 barils do, 10 quarts pipes Hivert do, 10 quarts pipes Henry Mounier "Comète" 4e preuve pâle, 60 barils do

A vendre par T BAILLY BLANCHARD, 15 [illegible] 39 Vieille-Levée

RIVIERE ROUGE.

Jour de départ, SAMEDI, 1er juin, à 5 h. P. M.

LE paquebot régulier, W. BURTON, partira comme ci-dessus pour Jefferson, Smithland, Benton, Port Caddo, Swan Albany, Shreveport, Grand Bayou Coushatta, Campte, Grand Ecore, Alexandrie, Normans Barbin's et tous les points intermédiaires sur la Rivière Rouge. Il est commandé par le capitaine bien connu, F. A. Brossiat, James Bell, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

18 mai J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

Jour de départ, MERCREDI 29 mai, à 5 h. P. M. Pour Grand Ecore, Natchitoches, Tiger Island, St-Maurice, Taverow, Montgomery, Durand's Buxtow's, l'embouchure de Caire River, Cotile, Alexandrie, Neeman's, Barbin's et tous les ports intermédiaires. Le RAPIDES, fin marcheur, capt. J. C. Dowty, C. J. Barstow, commis, partira le 13 courant pour les susdits ports. Pour fret, s'adresser à bord.

J. G. ARNOLD, 30avril Agent pour les annonces

Partant tous les jeudis à 5 h. P. M.

LIGNE hebdomadaire de la malle des Etats-Unis pour Vicksburg.—Le magnifique paquebot à vapeur de la malle GEN. J. A. QUITMAN, capitaine J. M. White, partira pour Carrollton Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith, Lake Providence, Goodrich, Landing, Milliken, Bend, Ducksport, Vicksburg, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, St-Joseph, Rodney, Waterproof, Natchez, Fort Adams, conduisant de la Rivière Rouge, Tunica, Morganza, Pointe Coupée, Bayou Sara, Port Hudson, Baton-Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et toutes les stations intermédiaires, comme ci-dessus.

J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

On prend le fret pour toutes les stations sur le Sunflower et le Yazoo, où il est rembarqué sur de plus petits bateaux. 30 avril

POUR LES OPELOUSAS

LE bateau à vapeur ANNA PERRET, neuf et fin marcheur, capt. Capps, partira TOUS LES MERCREDIS, à 5 heures P. M. en remplacement du bateau à vapeur NINA SIMMES. Il prendra du fret et des passagers pour la Vieille Rivière, Simmesport et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à QUEYROUZE & LANGSDORFF, Rue St-Louis, Nos 12 et 14.

J. G. ARNOLD, 24mai Agent pour les annonces

MEMPHIS.

Partant mercredi 29 mai, à 5 heures P. M.

Arrangement pour l'été.

Ligne de paquebots de Memphis et de la Nlle Orléans, portant régulièrement la malle des Etats-Unis, en été.—Le bateau à vapeur de première classe, ALONZO CHILD, capitaine D. E. de Haven, partira pour Memphis et les Bends, et est prêt à recevoir du fret. Il fera les trajets comme d'habitude. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

J. G. ARNOLD, agent des annonces.

Cette ligne se relie à Memphis avec le chemin de fer de Memphis et Charleston, et de beaux bateaux pour St Louis et Louisville. 9 mai

POUR LE HAVRE—Le navire américain ASSYRIA, du voilier et de première classe, capt. Delano, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à CAMMACK & CONVERSE, Rue Carondelet, No 35.

Pour passage d'entrepont (excellents emménagements), s'adresser au capitaine, à bord, poteau 46, 3me District. 16 avril

POUR LE HAVRE — Le navire GUTTENBERG, fin voilier et de première classe, capitaine Weeks, prend un chargement et partira incessamment. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

Pour passage (excellents emménagements, chambres et entrepont), s'adresser au capitaine, à bord, poteau 48, 3me District

Compagnie d'Assurance DE L'UNION

A LA NOUVELLE ORLEANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Quatrième état annuel

DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION,

Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861		
Primes sur les risques d'incendie	$136,950 10	
Primes " des rivières	[illegible]	
Primes " des mers	31 461 [illegible]	
Total	[illegible]	
Primes non échues	[illegible]	
Total des primes	$ 226 514 [illegible]	
Primes non échues le 30 avril 1860	[illegible]	
Total net des primes	[illegible]	
Pertes payées dans l'année		
Pertes par les incendies	$97,607 [illegible]	
" des rivières	[illegible]	
" des mers	[illegible]	
Total des pertes	$ 178 119 [illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Quote-part pour cent remboursée	[illegible]	
Dépenses, intérêts [illegible]	[illegible]	
Bénéfice brut	14 417 84	222 090 10
Réserve pour risques non expirés	[illegible]	
Bénéfice net	[illegible]	

L'actif de la compagnie est comme suit

Bureau [illegible]	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Prêts garantis par actions de banque	130 229 02
Effets à payer, primes à courte échéance	[illegible]
Primes en voie de perception	27 271 07
Stocks des compagnies	[illegible]
A la caisse	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.—Qu'on se souvienne que le [illegible] 1861, pardevant moi soussigné, juge de paix dans et pour ladite ville se sont présentés A. Chiapella, président, et J. M. Crawford, secrétaire de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et que copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA président, J. M. CRAWFORD, secrétaire

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 mai 1861.

ARTHUR SAUCIER. Troisième Juge de paix

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1861 il serait déclaré pour les actionnaires un dividende de quinze pour cent, qu'il serait émis des certificats pour ledit dividende, à partir du 1er juillet 1861, il serait déclaré un dividende de quatre pour cent [illegible] actionnaires sur le capital payé [illegible] conformément à la [illegible] de la Compagnie à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Les porteurs de scrip sur lequel l'intérêt est dû sont priés de venir le recevoir.

Directeurs:

John Duckonde, maison Martin, Cobb & Co. A. B. Charpentier, maison de Lobit, Charpentier & Cie. M. I. Zuntz, maison de I. M. Rhodes & Zuntz. R. W. Ogden, maison de P. Cosseaux & Ogden. Chas Kock. L. F. Genères, maison de Abat, Généres & Co. Victor Maignan. Jos. Olivier. A. Chiapella. [illegible] mai

QUATRIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Hope

DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans présente l'état suivant:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1861		$1[illegible]
Primes sur les risques d'incendie	$92,343 [illegible]	
" " des mers	5,541 [illegible]	
" " des rivières	10,762 03	
		136,448 79
Primes remboursées		[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir		
Sur les risq. d'incendie	71,646 44	
Sur les risq. des mers	17,485 12	
Sur les risq. des rivières	[illegible]	
		89,025 22
Le pour cent remboursé aux personnes assurées	9,157 43	
Réassurances	9,961 45	
Dépenses, intérêt en moins	11,453 30	30,302 12 119,328 21
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit

Billets d'actions	97,300 00
Placé en billets garantis par hypothèque sur des propriétés foncières valant le double du montant prêté	62,301 50
Effets garantis	3,250 00
Effets pour primes	9,795 49
Actions	[illegible]
Dus pour primes en voie de perception	27,900 80
En caisse	27,[illegible]
	225,185 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi soussigné juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés Henry Peychaud, président, et Louis Barnett, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et que copie exacte faite sur les livres de la dite Compagnie.

H. PEYCHAUD, Président, LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 mai 1861.

ARTHUR SAUCIER, Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans. 16 mai

MADAME THIERRY,

au coin du Chemin du Bayou et Derbigny —S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs fines prendra les commandes de bouquets pour mariage et fêtes, expédiera pour la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers, dahlia, jasmins, arbustes à des prix réduits. rendra les ordres pour faire les jardins 29sep—au15juin

EN magasin et à vendre par les soussignés—50 barriques Vin rouge Bergasse, 50 do Bandol.

25	barriques vin rouge pour famille,	
150	caisses vin rouge St Julien, Ht Brion, Ch Latour,	
50	do vin blanc Haut Sauterne et Ch Rieussec	
200	do muscat de Frontignan, Noilly, Prat & Co,	
50	do do supérieur,	
250	do vermouth Noilly, Prat & Co,	
20	do do mousseux	
	Liqueurs 80 caisses cassis Noilly, Prat & Co,	
40	caisses punch au rhum	do
30	do ratafia de cerises	do
50	do liqueurs assorties	
50	do eau verte	

Salaisons — 250 caisses cornichons, câpres fines, variantes, olives farcies, olives

Amandes, 150 balles du Languedoc, coque tendre

Huile, 700 paniers Plagniol, en grandes et demi bout

Fruits—80 caisses fruits au jus—25 caisses fraises au jus—20 do fruits à l'eau de vie 50 do cerises à l'eau de vie.

Damejeannes 1000 de 1, 2, 3 et 5 gallons,

Bouteilles—100 paniers, 22 onces et 60 caisses bouteilles à Cognac.

Parfumerie, etc—7 caisses pommade à la rose, au jasmin, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger, 1 caisse huile à la cassie, à la rose, à la tubéreuse, à la fleur d'oranger, 1 caisse contenant 200 douzaines savon de guimauve, rose et blanc, à la pâte d'amande, etc et 11 douzaines eau Dermophile de Magenta (eau de toilette) 50 estagnons eau de rose—30 do eau de fleurs d'oranger, 100 caisses eau de fleurs d'oranger, Savon—400 caisses savon bleu, vif recuit, Conserves—20 do conserves tomates.

PAUL JUGE & FASSY, 16 mars 77, rue St Louis

SARDINES à l'huile—50 caisses de 100|2 Rodel. 150 caisses de 100|4 Rodel, J. Colin, Ve Rozier.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 4avril—1er 39, Vieille Levée

EN débarquement du navire Uncle Sam, de Bordeaux—30 barriques vin rouge Montferrand, bon ordinaire pour familles.

20	barriques vin rouge Côte de Bourg supérieur	do
10	do do Côte de Fronsac	do
10	do do St Emilion vieux	do
10	do do St Julien	do do,
20	demi douz. vin blanc Haut Sauterne	do,
200	caisses vin rouge St Julien bon ordinaire.	

A vendre par L. E. DELUZAIN, 16 mai 119 rue Royale

PRUNES sèches—100 caisses prunes sèches en pots [illegible] divers modèles et diverses grandeurs.

A vendre par L. E. DELUZAIN, 16 mai 119 rue Royale

ABSINTHE, Vermouth—100 caisses absinthe suisse E Pernod, 25 caisses kirshwasser E Pernod, 70 do vermouth Noilly Pratt & Co

A vendre par L. E. DELUZAIN, 16 mai 129 rue Royale

BOUTEILLES vides—150 paniers bouteilles bordelaises de 22 onces, 50 paniers bouteilles au cognac avec étampes, 40 caisses do do et à madère.

A vendre par L. E. DELUZAIN, 16 mai 119 rue Royale

CHAMPAGNE—30 paniers Heidsick Piper, en grandes et demi-bouteilles, 20 paniers Heidsick Piper, en grandes et demi-bout., 25 caisses Mumm & Co, do do, 30 do Impérial (Cabinet) do do, 30 paniers diverses marques,

A vendre par L. E. DELUZAIN, 16 mai 119, rue Royale

CATAWBA—14 barils vin supérieur, à vendre par S D GRATIAA & Co, 1 avril 6, rue de la Douane

VINOT quarts tambours Morue— A vendre par FRED. AVET, Rue Vieille-Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville. 7 mai—15t

L'AMER-VIN IMPERIAL

Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ordinaire des autres vins et n'est importé que par une seule maison des Etats-Unis. Il entre les racines suivantes: sceau de Salomon, du spicenard; de la consoude, des fleurs de camomille, de la gentiane, de l'écorce du mûrier sauvage et du bayberry.

Nous défions

LE MONDE

D'EN PRODUIRE

UN EGAL!!

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines connues seulement des Indiens de l'Amérique du Sud, et qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet, mais nous croyons présenter au public une préparation que tout médecin capable approuvera et recommandera comme remède pour le

Commencement de consomption

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie, les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes, les maladies particulières aux dames, la faiblesse qui exige toujours un tonique. Cet amer est sans contredit

Ce qu'il y a de mieux!

C'est un précieux remède pour les maux de gorge, si commun parmi les membres du clergé.

Pour les personnes âgées et infirmes, pour celles qui ont une constitution faible, pour les ministres de l'Evangile, les avocats, les orateurs, les teneurs de livres, les tailleurs, les couturières, les étudiants, les artistes et tous ceux qui mènent une vie sédentaire, c'est une excellente préparation.

C'est une boisson saine et d'un goût délicieux, produisant le même effet agréable que de l'eau-de-vie et du vin, sans enivrer. Les personnes qui se sont adonnées aux liqueurs fortes et voudraient s'en abstenir ne sauraient rien prendre de mieux. L'AMER DE DODS ne renferment pas les poisons que renferment les vins et les liqueurs dont le pays est inondé.

Non seulement l'AMER DE DODS GUERIT de la maladie, mais il la PREVIENT. Il devrait être chez tous ceux qui habitent un pays où l'eau est mauvaise et qui sévissent les fièvres et frisson. On peut le donner sans crainte aux enfants et aux petits enfants.

Les médecins, les membres du clergé, les orateurs qui prêchent la tempérance devraient aider à la circulation de cet amer et chasser ainsi la maladie et l'ivrognerie.

CHARLES WIDDIFIELD & Co,

Propriétaires,

No 78, Williams street, New York.

A vendre par tous les droguistes.

Agence pour la vente en gros et en détail, dans l'Etat de la Géorgie. PLUMB & LEITNER, à Augusta, Géorgie.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, J. WRIGHT & CO, 7avril1— 21 et 151, rue de Chartres

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte amendée, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour dix mois expirées le 30 avril 1861		$531,678 14
Primes sur les risques d'incendie	$350,253 58	
Primes sur les risques des mers	194,4[illegible]	
Primes sur les risques des rivières	[illegible]	
Primes sur les risques de la vie	500 00	
Montant des primes des dix mois expirées le 30 avril 1861		557,778 [illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$1[illegible] 12	
Sur les risques des mers	[illegible]	
Sur les risques des rivières	[illegible]	
A déduire pour intérêt, escompte, fonds contingent, En moins, dépenses générales et réassurances	4,446 76	420,[illegible]
Bénéfice net		$ 237,2[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit

Prêts garantis par actions de banques et actions publiques	1,[illegible] 97
Prêts sur bons et hypothèques	[illegible]
Effets à courte échéance, pour primes	[illegible]
Du pour primes, en voie de perception	[illegible]
Prêt pour indemnité des Etats Confédérés	[illegible]
1,000 actions de banque	[illegible]
$4910 de bons de la ville consolidés portant six pour cent	41 [illegible]
$50,000 de bons de la ville de [illegible]	40,000 [illegible]
Scrip d'autres compagnies	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	$ [illegible]

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour ladite ville se sont présentés Thomas A. Adams, président, et G. W. Spratt, secrétaire de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés conformément à la loi déclarent que le susdit tableau est exact et que copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président, G. W. SPRATT, Secrétaire

Assermenté et signé devant moi ce 11 mai 1861.

A. D. MITCHELL, Troisième Juge de Paix

Les Directeurs ont résolu de payer un INTERET à raison de SIX POUR CENT sur le montant net des certificats de profit de la Compagnie; [illegible] Ils ont aussi réservé la somme de UN MILLION DE PIASTRES [illegible] QUARANTE POUR CENT [illegible] payable du mercredi [illegible] DIVIDENDE [illegible] SCRIP de TRENTE pour cent [illegible]

La Compagnie continue d'assurer à toutes sortes de primes contre les dommages de la mer, des rivières contre les pertes ou les avaries [illegible]

THOMAS A. ADAMS Président, GEORGE JONAS Vice-président, G. W. SPRATT, Secrétaire

Directeurs:

Samuel Bell, John Watt, M. O. H. Norton, C. T. Buddecke, R. B. Sumner, H. M. Wright, G. S. Hawkins, H. Frerichs, J. H. Kennedy, W. G. Robinson, G. W. [illegible], M. [illegible], W. B. Toler, J. [illegible], J. B. [illegible], Alex Dallié, John F. Caldwell, A. Heine, Alex Gillen, P. Sanna, P. N. Strong, Th. Henderson, S. N. Newman, [illegible]

ARRIVES en débarquement du navire Iola Wylie arrivé de Bordeaux

32 barriques vin rouge St Emilion, 40 do do St Julien, 30 do do bon ordinaire, 20 do do Côtes Frontaut, 100 do do Haut Sauterne, 8 futailles eau de vie, huit Champagne

Par J. N. CURIEN, 21 rue Toulouse

LOUIS DUFAU, avocat,

Rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon

CORAIL ET BIJOUX

A PRIX REDUITS.

M. F. N. RIVERA, encoignure Royale et St-Pierre, vient de recevoir d'Italie un grand choix d'articles en CORAIL destinés à soulager de la migraine et des douleurs qui proviennent de la grossesse et de l'âcreté du sang.

Il a également reçu un magnifique assortiment de BIJOUX FINS, D'ARTICLES D'ORFEVRERIE en toutes sortes, de montres de prix. [illegible] M. Rivera a opéré une très forte réduction dans ses prix. Il invite le public à visiter son magasin

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hopital LUZENBERG.

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. Le logement (RUE DES CHAMPS ELYSEES), est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement pour aux étrangers de tous les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les dames [illegible]

—*Conditions*—

Salles	$1,00 par jour
Salles particulières	[illegible]
Chambres particulières	[illegible]
Esclaves	[illegible]

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr Hayes, rue Bourbon, No 13.

LE SIROP PECTORAL DE RICHARD, d[illegible] les propriétés curatives de la coqueluche et du crachement de sang ont déjà étendu la réputation dans la ville et la campagne, est aussi le meilleur remède contre les irritations et inflammations de la gorge et de la poitrine, toux, rhumes, rhume, asthme, &c., en effet, les cas tout nombreux dans lesquels ce sirop a été employé ont complètement prouvé que quelques cuillerées prises aux premiers symptômes d'irritation de la gorge, de la poitrine ou des douleurs d'estomac avec difficulté dans la respiration, sont immédiatement le progrès de ces affections qui sont radicalement guéries dans l'espace de 12 à 24 heures.

Les conséquences si fâcheuses et quelquefois funestes des rhumes négligés devraient engager tout le monde à se procurer ce précieux sirop dont la vente considérable et toujours croissante depuis nombre d'années établit la supériorité incontestable sur tous les médicaments de ce genre. Son prix modéré (75 cents le flacon) le met à la portée de tous.

A vendre exclusivement par F. BERTA, Pharmacien, nov Enc Remparts et Quartier, N O

FREDERIC AVET,

(Ci-devant de la maison Avet Bros.)

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 59 entre Conti et Bienville.

CIGARES de la Havane—61,000 Londres et Regalias des marques du triomphe et Intimidad, en débarquement de la Habane et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane, No 57, entre Chartres et Vieille Levée

Cognac, vins, liqueurs, &c.

CINQ quarts et 20 huitièmes cognac, champagne Vieyard, propriétors, 1855.

30	quarts et 30 huitièmes,	do	1857,
20	do 20	do	1858,
25	do 20	do	1859
10	do cognac Goldenberg 1850, et 17 do do		1860,
25	do et 20 huitièmes cognac, Gautier Frères		1848

10 huitièmes cognac, Gautier Frères 1821, 40 quarts cognac fine champagne 1825 Lacombe Frères, 40 huitièmes do vieux Larronde Frères; 10 do do Otard Dupuy Larronde Frères; 40 do et 30 quarts eau de vie de La Rochelle, Alexandre Seignette;

10	barriques rouge Montferrand, do	do Queyries,
10	do do Margaux 1856, et 19 do	do St-Julien
10	do do St Emilion, et 30 do	do Côtes de Bourg;
10	do do St-Estèphe;	
20	do vin blanc Sauternes 1858 et 19|2 do do	
10	do do do et 14 demi do do	

10 caisses 12 btles vin rouge, et do do 24|2 do de Lafite, Latour, Bne Mouton, Ht-Brion, Larose, Esigaux, Léoville; 300 caisses 12 btes vin rouge, Lafite, Latour, &c à l'amertume;

50	do	do	do	Margaux Larronde Frères;
60	do	do	do	Château Latour do
50	do	do	do	Larose do
100	do	24|2	do	Haut Brion do
50	do	12	do	Cantenac do
50	do	do	do	St-Julien, Lion's Brand;
25	do	do	do	Barsac,
25	do	do	do	Chambertin,
25	do	do	do	Clos Vougeot,
25	do	do	do	Bourgogne,
25	do	do	do	Château Lafite;
25	do	do	do	Rauzan,
30	do	do	do	Margaux,
25	do	do	do	Léoville,
3	do	do	do	Raspail;
1	do	24|2	do	

200 caisses 12 bout. vin blanc, Château Yquem, 100 do do Sauterne, 500 do do Haut Sauternes

paniers 12 bout. Champagne, Crème de Bouzy

50	do	24|2	do	do
100	do	12	do	Royal Hunter
100	do	24|2	do	do
40	do	12	do	Fleur de Bouzy
20	do	24|2	do	do
360	do	12	do	ordinaire

79 caisses 48|4, 25 do, 24|2 et 25 dito 12 bouteilles champagne, Lemaître

10 caisses 12 bouteilles anisette, 25 dito 25 paniers chaque dito

50	caisses 12 bouteilles liqueurs assorties	
10	do do	Crème de vanille
10	do 24|2 boites truffes, 5 do 50|2 do do	
25	do 40|2 do do	
20	do 12 panbans prunes grand format	
25	do do petit do	

200,000 bouchons à damejeannes grands, 100,000 do do petits, 100,000 bouchons No 2, 300,000 bouchons No 7, 75,000 do No 9, 500,000 do courts pointus, 300,000 do réguliers fins, 150,000 do à demi bouteilles, sous les clefs de la douane, à vendre par VOR. MAIGNAN.

TAMBOURY & CO,

Marchands commissionnaires en général.

—*IMPORTATEURS DE*—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c. Dépôt de Château de Portets, [illegible], Margaux, d'Arche, Guiraud, &c.

No 57, rue Royale, Entre Conti et St Louis

MUSIQUE.

Maison T. E. Benoit,

SOURDES & CHASSAIGNAC

Successeurs,

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT

Toutes les nouveautés

LE PARDON! FAUST! HERCULANUM

ORGUES A MANIVELLE.

FLAYDRY & CHARPACX

DEPOT DES

PIANOS DE PLEYEL

Et d'autres facteurs en réputation à Paris. Ventes à des conditions libérales à l'Institution Charpaux, Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny. 30 sep—1an

MUSIQUE.

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

PIANOS de HERZ et de PLEYEL,

AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENS DE SAX, HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX. 11déc—1an

PAULIN DUREL,

Marchand d'articles de Bureaux, Imprimeur et Relieur,

37.......RUE DE CHARTRES......37

DONNE avis à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient de recevoir par le steamer Star of the West, de New-York, les articles suivants: Boites de bureaux, article extra, très épais, Presses à copier les lettres, nouveau genre, Ardoises métalliques, article nouveau pour les écoles bureaux, banques, etc. Pupitres de voyage, Portefolios do un grand assortiment, Presses à copier pour voyageurs, Encriers de voyage, un grand assortiment, Colle forte préparée, très utile dans les bureaux et dans les familles. Balance pour les monnaies américaines et lettres, Plumes d'or, un bel assortiment, CANIFS DE ROGERS ET DE CROOKES, et beaucoup d'autres articles, trop nombreux pour être détaillés.

Ces articles seront vendus au plus bas prix du marché par PAULIN DUREL.

CITY HOSPITAL.

(Exclusivement pour la picote.)

PAR LE

DR. O. ANFOUX:

Rue des Champs Elysées, entre Joséphine et Solidelle.

POUR ADMISSION

S'adresser à l'Hôpital, rue des Champs-Elysées, ou [illegible]

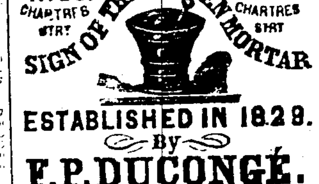

ESTABLISHED IN 1829.

By

F.P.DUCONGÉ.

Droguiste, en gros et en détail.

Produits chimiques anglais, français et américains.

Cette maison, fondée au milieu de campagne et au [illegible] produits chimiques et préparations [illegible] employées dans la pratique [illegible]

Assortiment considérable de MEDICAMENTS PATENTÉS, d'origine anglaise, française et américaine. [illegible]

Pharmacie J. B. Avequin,

Rue St Pierre, No 68,

Entre Royale et Bourbon.

REÇU par les derniers arrivages du Havre un grand assortiment de Produits pharmaceutiques et de substances médicales venant des premières maisons de Paris de la plus belle et de la meilleure qualité. Notamment, nitrate de [illegible] chlorure de [illegible] [illegible] Vases appareils, [illegible] de toutes espèces [illegible] Bocaux pour [illegible]

Reçu par les navires Stephen Crowell du Havre, [illegible] Sirop de Briant, de Lamouroux, de Chaumet, de Johnson, de Labélonye, de Citrate de fer de [illegible], de Raitort, iodé de Dorvault, de Quinquina ferrugineux à l'alcool, de Quinine de Labarraque.

[illegible] Vin de Séguin, [illegible] de Paul Gage, [illegible] Dépouilt, [illegible] Huile de foie de Morue de Hogg, [illegible] Sirop de [illegible] de Berne, [illegible] Pilules de Blancard, [illegible] de Vallet, [illegible] Capsules de Mothes, [illegible] de fer soluble de Leras, [illegible] Pommes de terre de Groult, [illegible] Tapioca de Groult

Un choix des meilleures maisons de Paris [illegible] toutes sortes d'ustensiles en verrerie, Capsules, Moulins, Biberons &c. Un grand choix de Parfumerie fait dans les meilleures maisons de Paris.

SUCRE D'ORGE A L'EAU DE VICHY, à vendre par HOUARD OUILLOT, 130 rue Royale

EAUX DE VICHY!

[illegible] sels de Vichy (de la nouvelle), [illegible] sel de Vichy pour boisson, [illegible] chocolat de Vichy (préparé avec les sels naturels), [illegible] pastilles de Vichy do do, [illegible] poudre de Rogé, [illegible] pilules de Dehaut; [illegible] Racahout des Arabes; [illegible] sirop de quinquina ferrugineux de Dorvault; [illegible] flacons véritable Lait Antéphélique de Candès de Paris, [illegible] flacons phosphate de fer soluble de Leras; [illegible] sirop de Nafé; [illegible] de Colas, Pelletier & Dehaut; [illegible] flacons pilules de Vallet, [illegible] Lait [illegible], [illegible] capsules d'Ether,

Ainsi qu'un assortiment considérable en huile de foie de Morue de Hogg, quinquina Laroche, vin de Seguin, Elixir Anti-glaireux, capsules de Mothes, eau de Mélisse des Carmes.

Parfumerie de Lubin et de Cattin parfumerie extra fin de Paris, &c., etc.

A vendre en gros et en détail, au grand Dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste-Anne. LOUIS CASTEL.

Reçu par le soussigné "ancienne maison H. B. Aunoy" Articles de droguerie, produits chimiques, médicaments spéciaux, etc. parmi lesquels—Vératrine, 160 flacons, Sesquioxyde de fer, Valérianate de quinine, &c., Extrait d'Ipéca, &c., Pâte de Regnault, Capsules de Raquin, Poudre de Rogé, etc, Eau de laurier cerise &c, Eau de tilleul, Esprit de Cochléaria, Alcoolat de raifort &c, Sirop de fleurs de pêcher, Feuilles de patchouly, [illegible], Rapes fonées, Onguent populeum, Oxalite en pâte, &c. &c., Cornues appareils en verre.

15 avril— B. JOURDAN.

REÇU par le navire Express du Havre, steamers Star of the West, Cahawba, Havre, de New York, un grand assortiment de médicaments et produits chimiques, à vendre par O. ROBIN, pharmacien.

25,000 sangsues hongroises, [illegible] boites dragées stomachiques de Ponson, [illegible] flacons pilules Blancard, [illegible] flacons pilules Vallet, 100 flacons pilules de Laville, 100 boites pilules de Dehaut, 200 creusets au biscuit, de toutes dimensions, 500 capsules porcelaine fine, à bec et manche, grandeurs assorties, 250 flacons à robinet, pour appareil de déplacement, Extrait alcoolique et aq. d'ipéca et belladone.

Camomille, brou de noix, mille feuilles, fumeterre, centaurie, tamarin, scille bulbis, trèfle d'eau, esprit de vulnéraire, spigélie, serpentaire, aunaroube, saponaire ... noix vomiques, sassafras, semen contra, séné palthe, pyrèthre, phillandrie aq., petit-chêne, persil, pensée sauvage, jusquiame, glands, torril, fougère mâle, cléorasine athérée, lèves St-Ignace, &c. &c.

Tous ces extraits sont garantis purs et préparés d'après le codex français, par M. Menier, de Paris.

250 grammes quinine—250 grammes quinoidine, 1000 grammes sel d'Alembroth cristal.—[illegible] 250 grammes émétine du codex, 100 kilos poudre de gomme arabique No 1, 50 do térébenthine de Venise, 5000 têtes de pavots extra grosses, 40 kilos beurre de cacao, 16 do racine de Florence, 10 do amiante calciné, 200 lancettes Capron, Luer et Charrière, 20,000 sondes, et bougies anglaises en caoutchouc, 30 kilos capsules Collerier, au baume de copahu, cubebe et fer, 100 douzaines seringues à injection, en verre, 400 kilos fécule de pomme de terre, 200 do goudron de Norwège, véritable.

A vendre au plus bas prix, par O. ROBIN, pharmacien, 25 mai encoignure Ste-Anne et Villeré

MORUE MORUE — 200 caisses morue de choix en bon état. 50|4 tambours morue, en magasin et à vendre par FRED. AVET, 3 avril—15t Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville.

VINS—500 caisses vin St-Julien, 100 caisses Château Margaux, 100 caisses Cos d'Estournel, 200 do Haut Barsac, 15 barils do do, 300 paniers champagne Perrier, 10 quarts Porto. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 4 av—15t 39, Vieille-Levée

TABAC DU MEXIQUE.

22 BALLES "Wrappers," 25 do "Filiers." A vendre par J. J. TARDOS, 43 Vieille-Levée.

VINS—160 barriques vin rouge. 20 barriques vin blanc. En débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux, à vendre par 11mars J. & J. TARDOS, No 43, Vieille Levée

GRAISSE—100 barils et tierçons feuille prime; 200 barillets do

A vendre par GACRIEL PASCAL, 27av—6f Rue Vieille Levée, No 77

SUCRE DE LA HAVANE—739 caisses sucre blanc, sucre jaune et sucre brut, en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par S. PLASSAN, 4 mai Rue Vieille Levée, Nos 68 et 40,

BITTERS des Arabes! de Hostetters et Crookes Bitters—250 caisses Bitters des Arabes; 100 do Hostetters Bitters; 30 do Crookes Bitters, à vendre par R. SANCHO, No 229, Vieille Levée, entre 15mai Dumaine et St-Philippe

EN débarquement de la barque Mount Vernon, venant de Gênes. 350 caisses de Macaroni blanc, 200 caisses Vermicelli fin, 550 caisses Pâte assortie, 2 caisses Saucissons de Boulogne, 2 caisses saucissons de Gênes, 26 barils Amandes cassées, sans coques.

A vendre par A. LANATA, 15 mai—6f No. 163 rue Vieille-Levée.

WHISKY—30 barils vieux whisky Bourbon. 10 caisses London Old Tom gin. 40 caisses Calhoun whisky, 100 caisses Voldness schiedam schnapps. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 4avril—15f 39, Vieille-Levée.

VINS—50 demi pipes vin de Cat. très corsé; 75 barriques vin de Bordeaux; 25 barils vins blancs; 20|4 do de Malvoisie; 30 vin de muscat; 30 barils Jérès; 30 do de Madère, à vendre par R. SANCHO, No 229, 15mai Vieille Levée, Dumaine et St Philippe

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal.

J. C. McLellan, steamer armé Music vs le navire John H. Jarvis et son chargement.

Cour de District des Etats Confédérés, district de la Louisiane.—No 5—En prise.

EN vertu d'un warrant d'amirauté à moi adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession le navire J. H. JARVIS, ses gréements apparaux et meubles et son chargement. Je cite et avertis le propriétaire ou les propriétaires et toutes les autres personnes ayant ou prétendant avoir un droit quelconque, titre ou intérêt dans ledit navire, de comparaître devant une Cour du District des Etats Confédérés pour le susdit District, laquelle se tiendra dans la ville de la Nouvelle Orléans, le troisième lundi (ou avant cette époque) à partir de la publication de cette monition (si elles en ont aucune) pour lesquelles ledit navire J. H. JARVIS et son chargement ne seraient pas condamnés comme prise légale et le produit distribué d'après la prière des demandeurs.

C. B. BEVERLEY, marshal des Etats Confédérés d'Am. 29 mai—3en20j bureau à la Nouvelle Douane

Monition du Marshal.

John Wilson et autres propriétaires du steamer Calhoun vs la barque Ocean Eagle et son chargement.

Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane,—No 3 En prise

EN vertu d'un warrant d'amirauté à moi adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession la barque "OCEAN EAGLE", ses gréements, apparaux meubles, &c., et son chargement composé de 3144 balles de chaux. Je cite et avertis le ou les propriétaires et toutes les autres personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans le dit navire, de comparaître devant une Cour du District des Etats Confédérés pour le susdit district, laquelle sera tenue dans la ville de la Nouvelle-Orléans le troisième lundi (ou avant cette époque) à partir de la publication de cette monition afin de faire connaître les raisons (s'il y en a) pour lesquelles ladite barque OCEAN EAGLE et son chargement ne seraient pas condamnés comme prise légale et le produit distribué d'après la prière des demandeurs.

C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés d'Am. 29 mai—3f en 20 j Bureau, à la N le-Douane.

Monition du Marshal.

Les Etats Confédérés d'Amérique vs le navire Robert Harding, ses agrès, &c.

Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 9 - En prise.

EN vertu d'un warrant d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès j'ai saisi et pris en ma possession le navire ROBERT HARDING, son gréement, apparaux, meubles, &c. Je cite et avertis le ou les propriétaires et tous ceux qui prétendent avoir un droit, titre ou intérêt quelconque audit navire, de se présenter devant une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit District, laquelle sera tenue dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi à partir de la publication de cette monition, afin de faire connaître les raisons (s'il y en a) pour lesquelles ledit navire Robert Harding, son gréement, apparaux et meubles, &c. ne seraient pas condamnés comme prise légale et le produit distribué conformément à la prière des demandeurs.

C. B. BEVERLEY, marshal des Etats Confédérés d'Am. 29 mai—3 en20j

Monition du Marshal.

James Still vs le steam propeller Mobile.

Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane No 2. Procès pour possession

EN vertu d'un warrant d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès j'ai saisi et pris en ma possession le steam propeller MOBILE [illegible]

C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés d'Am. 29mai—3f en 20j

Monition du Marshal.

S. C. McLellan, [illegible] vs le navire Marshall.

Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane No 4—En Prise

EN vertu d'un warrant d'amirauté à moi adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession le navire MARSHALL, ses gréements [illegible]

C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés d'Am.

Monition du Marshal.

[illegible]

Résilles! Résilles!

ET COIFFURES DE BALS,

A vendre chez [illegible]

[illegible]

Modes nouvelles.

EN DEBALLAGE [illegible] CHAPEAUX soie, et PAILLE, PLUMES et FLEURS, VELOURS et SOIERIES pour chapeaux, RUBANS [illegible], OMBRELLES MARQUISES, BLONDES et DENTELLES, PARURES POUR BAL, VOILETTES GUIPURE, TULLES ILLUSIONS, CREPES et TARLATANES, RESILLES EN FILET, GANTS DE PEAU, MANCHETTES TRICOTTÉES, BRODERIES, MANTEAUX pour dames et fillettes, CASQUETTES [illegible]

Aussi [illegible] assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames [illegible] et toutes les fournitures pour modistes, à vendre à des prix modérés, par J. DEBBEUR, [illegible] sept 46 rue de Chartres

MAGASIN JACKSON,

Encoignure Ste Anne & Chartres.

DESIRANT [illegible] de marchandises, il offre [illegible] prix d'importation:

Mantelets et châles, Printes et Châles foulards, Gants et Mitaines, Mouchoirs et Paniers Brodés, Valenciennes, Jaconat, Organdi et Mousseline imprimée, Barège anglais, Mousseline à tasses, Toile d'Irlande et Pistolet, Toile et coton à draps de toutes largeurs, Coutil fil, Mérinos française, Cassimir, Nankinet, vingt fil, Cotonnade française, Bric-à-Brac, Mousseline à moustiquaire unie, brodée et jacquart, Batiste à moustiquaire, Linge de table [illegible] coup d'articles [illegible]

10 avril TURCOTTE & BLANCAND

EN débarquement du navire A. Lise, arrivé de Bordeaux—60 barriques vin rouge, 500 caisses vin rouge Mayenne Médoc, A vendre par J. J. TARDOS, 6 avril 43 Vieille Levée.

Aux amateurs de pêche.

NOUS avons reçu notre assortiment complet d'articles de pêche et nous appelons l'attention des marchands de la campagne et de la ville, ainsi que des amateurs à examiner nos articles suivants:

HAMEÇONS VÉRITABLES LIMERICK pour poissons, [illegible]

10,000 yardes lignes en soie tordue, 10,000 do de [illegible], 10,000 do [illegible], 250 grosses lignes en [illegible] assorties, 100 [illegible]

Aussi—Cannes à pêcher, de toutes les dimensions, [illegible] et couteaux propres à la pêche, A vendre à bon marché par ROUSSET & VOORHIES, mars No 25 rue de Chartres [illegible]

EN Douane — 20 octaves do Rochelle, 4me preuve, 25|4 pipes cognac Ed Jaulien, 50|4 do [illegible], 20|4 do [illegible] Carle, A vendre par X LAMBERT, 20 mars rue des Magasins, No 57

SEULE AGENCE DE LA

Célèbre Manufacture "Stacker"

TENNESSEE.

LE soussigné a constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIÈRES à sucre, grilles et grilles de Fourneaux, qu'il offre aux prix suivants: Chaudières de 84 à 72 pouces, à $1 25 le pouce. do de 42 pouces, à $1 au dessous de 42 pouces à 75 cts.

Les grilles à 4 cts la livre, et les grilles de fourneaux selon la grandeur et la forme, à 25, 30 et 36 cts chaque.

E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand Commissionnaire, 12 sept—1an No 12, rue de Poydras

EN débarquement du navire Uncle Sam, arrivé de Bordeaux—44 barriques vin rouge Quinsac, 44 do do Cambiannes, 40 do do Cantenac, 8 caisses de 25 paniers anisette extra de Chauvet fils, A vendre par X. LAMBERT, 15 mai rue des Magasins No 52

EN débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux—Eau de vie, 15 quarts cognac, Vinaigre—30 barils vinaigre blanc, Fruits à l'eau de vie—30 caisses fruits assortis, Bouchons—6 balles bouchons pointus.

A vendre par CHAUDET & NEF, 13mars 147 et 149, Royale, entre Toulouse St-Pierre

LES soussignés offrent à vendre, sous les clefs de la douane et en magasin:

200 paniers huile 32 onces Bacigalupi, 100 caisses huile 32 onces vierge, 100 do huile 22 onces double clarifiée J. L. Duret, 400 caissons olives Th. Roman, 60 do cornichons, 200 quarts Burgundy Port, 100 quarts Madère, 2000 caisses vin rouge et blanc, des marques Brandenburg frères, Nathaniel Johnston, Barton Guestier, jeune, de Bordeaux, 50 paniers champagne Jos. Perrier Fils & Co, 300 caisses bourgogne Ed. Massuat, 120 quarts Sherry et Porto, 200 caisses absinthe Berger, 150 do cerises à l'eau-de-vie, 10 punchons rhum de la Jamaïque, 40 pipes genièvre "Stag," [illegible] Cognac de Dupuy & Co, J. Denis Henry Mounier, [illegible], 200 [illegible] Strong Ale, de la marque W Younger [illegible], 16 punchons Scotch Whiskey, Wm Stewart; 4 do Old Tom Gin.

BRULATOUR & Co, 7janv 89 ancien 55 Vieille-Levée

EN débarquement de la barque "Active," venant de Bordeaux—200 barriques vin rouge Lompuy, 100 caisses fruits à l'eau-de-vie.

A vendre par A. CARRIERE & Co, 26 mars 37, Vieille-Levée

EAU-DE-VIE—20|4 pipes Edouard Simon, Cognac 1815, 20|8 do, 30|5 " Henry Jacques 1825, 25|4 " Jean Hiss, 4me preuve, 30|8 do

A vendre par E. BORDELOIS, 26mars 21 rue Conti

JALAP DU MEXIQUE—Un lot de Jalap du Mexique, en Douane et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville, 6mai

SALSEPAREILLE DU MEXIQUE.—Un lot de Salsepareille du Mexique, en Douane et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville, 6mai

VENTES JUDICIAIRES.

John B. G. Kennedy vs. ses créanciers.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — No 14,191. — En vertu d'un ordre de vente rendu le 25 de juin 1861, et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 1er de juillet 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de la propriété foncière et de l'esclave ci-après décrits, savoir—

Six terrains, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, de la Douane, Tonti et Rochebiave, désignés par les Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq et Six de l'îlet No quatre-vingt-dix, conformément au plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 13 d'avril 1850 et déposé sous le No sept en l'étude de A. C. Ainsworth, autrefois notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant, chacun, vingt-cinq pieds de face à la rue du Canal, sur cent pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent

L'esclave nommé ALECK BURRAGE, griffe âgé d'environ 55 ans,— cédés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions— Pour la propriété foncière, un tiers du prix payable comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit en billets d'acquéreur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et pour l'esclave comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER. Shérif de la paroisse d'Orléans

29 mai—4 juin, 17, 24, 1er juil

W. G. Astwood & Co vs la goëlette Break O Day et les propriétaires

John Grace vs John L. Babson & als Le même vs les mêmes.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans— Nos 14143, 14257 et 14322—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 de mai 1861 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 31 de mai 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de

La goëlette BREAK O DAY [illegible] tonnage, ensemble avec ses voiles, amarres, [illegible] tel qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, rive droite, en face de Tchoupitoulas.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 mai—29, 27, 29, 31

Louis Surgi vs Jean Abelard, h. de c. l.

CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 11,317—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI 21 de juin 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à la vente publique et adjudication de

L'esclave nommé JOE, nègre âgé d'environ trente ans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

20 mai—29—juin 6, 15, 21

Lion B. [illegible] vs R. Reynes

QUATRIEME Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fifa à moi adressé par l'honorable Ernest Morel, juge de la dite Cour, j'exposerai en vente publique, le MARDI 4 juin 1861, à midi, en mon magasin de dépôt, [illegible] rue St Pierre. Un lot de meubles saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. O. CALONGNE, 24 mai—2f juin 4 Constable

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — [illegible]

[illegible] H. D. OGDEN, [illegible] A. O. BERNOUDY, Député greffier

Succession de John Frank — No 17,531

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Succession de Pierre dit [illegible] — No 17,924

DEUXIEME COUR de District [illegible]

INSTITUTIONS.

Fondée en 1844 — Incorporée en 185[illegible]

Institution Collégiale de la N. O

[illegible] DE DEMOISELLES,

Mme Ed. LOCQUET,

No 104 rue du Camp

CET établissement [illegible]

La musique, le piano et l'étude du solfège [illegible]

La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme DERON,

273......RUE DAUPHINE......273.

ON peut [illegible]

INSTITUT St-CHARLES.

Greenville, près de Carrollton, La.

MME MACÉ [illegible]

Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Boîte M. [illegible] Nouvelle-Orléans.

ACADEMIE,

123, rue Conti, entre Dauphine et Bourbon.

CETTE Académie tenue par M. O. Boyer va reprendre, avec le concours de M. C. Loprêtre gradué de l'Université de France, sa 30ème session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, reçoit, avec l'aide de ce professeur, déjà bien beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'éducation. L'instruction sera classique et commerciale et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Loprêtre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir eux-mêmes des instruments propres à la géodésie ou à l'arpentage.

N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Loprêtre fera, de 6 à 8 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir des livres.—Tout mois commencé doit être payé en entier. Rentrée des classes, le 1er octobre

B. ANTOGNINI & E. RICHARD,

13, RUE CONTI,

Fabricants de Billards en ardoises

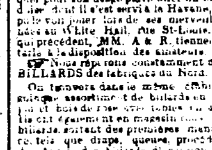

Ayant obtenu de M. O. EFRGER un certificat établissant la supériorité de leurs billards sur ceux des autres fabriques, ainsi que le privilège de signer à l'avenir leurs billards du nom de ce célèbre professeur, croient devoir porter à la connaissance du public un fait qui intéresse vivement tous les véritables amateurs. M. Berger, voulant en outre témoigner à MM. Antognini et Richard combien il appréciait leurs produits, a choisi pour son usage particulier un billard à table d'ardoise dont il s'est servi à la Havane, et sur lequel il a joué lors de ses merveilleuses séances données au White Hall, rue St-Louis. A l'appui des faits qui précèdent, MM. A & R. tiennent un certificat se taille à la disposition des amateurs.

Nous recevons constamment des BANDES DE BILLARDS des fabriques du Nord.

On trouvera dans le même établissement un magnifique assortiment de billards en acajou, chêne, érable et bois de rose avec tables en ardoises ou en bois. Ils ont également reçu un grand assortiment des accessoires de billards, extraits des premières manufactures de France, tels que draps, queues, procédés, blouses, fichets, etc. Aussi des billards à deux tables, de [illegible] les jeux de billes, bagatelles et roulettes à deux cylindres. 20avril

Mme ALLUARD, Somnambule,

No 881, Bourbon, entre Ursulines et Hopital,

SE charge spécialement du traitement et extirpation des maladies Nerveuses, l'Epilepsie comprise, sur dix malades, huit sont radicalement guéris de cette cruelle maladie.

Dans les étouffements du Catarrhe pulmonaire, de l'Asthme, et de toutes les maladies des voies respiratoires, la guérison est prompte et infaillible.

Dans les Aigreurs d'estomac, Gastrites, Digestions difficiles, pas d'insuccès en trois jours. Les digestions de l'estomac se font admirablement sur les indices de Madame Alluard.

Toutes ces cures sont parfaitement attestées par un très grand nombre de familles considérables de la Nouvelle-Orléans; bref, la nature a doté Mme Alluard d'une organisation telle qu'elle est la providence des maladies atteints de maladies chroniques

Prix des consultations, trois piastres pour les consultaires. 11avril—3m

REÇU par le navire R. D. Shepherd, arrivé du Havre—4 caisses saucissons de Lyon, 4 tonneaux fromage Gruyère, 5 caisses fromage gerarme, boîtes ferblanc, A vendre par J. N. CURIEN, 21 mai rue Toulouse, No 20.

VINS, VINS — 140 barriques Vin rouge pour famille, en débarquement du navire Uncle Sam et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr, 21mai 62 et 64, Vieille Levée.

FROMAGES, FROMAGES—50 caisses Fromages de Hollande, en débarquement du navire R. D. Shepherd et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr, 21mai 62 et 64, Vieille Levée.

MACCARONI et VERMICELLI — 1,000 caisses Maccaroni et Vermicelli d'Italie, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr. 21mai 62 et 64, Vieille Levée.

ESSENCES, GRAINES DE LIN, etc.— 2,000 Essence Geranium Portugal, Rose, Nérole, Amandes etc; 100 barils et sacs Graines de Lin; 20 barils Amandes sans coques; 100 caisses Manne en larmes et en sorte; 25 caisses Gomme Arabique, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr, 21mai 62 et 64, Vieille Levée.

AMORCES—4 caisses amorces français cannelées fendues, F I et G D, à vendre par B TURPIN, 9 mai 93, Vieille Levée

INDIGO de Guatemala—6 surons, à vendre par BERNARD TURPIN, 25mai 93, rue Vieille-Levée

INDIGO de Manille— 3 caisses à vendre à bon marché pour clore une facture par BERNARD TURPIN, 26mai 93, rue Vieille-Levée

QUININE—500 onces sulfate de quinine Ossian Henry, fabrique Alfred Labarraque & Cie, à vendre par BERNARD TURPIN, 17mai—6f 93, rue Vieille Levée

ANIS, Lentilles, Fèves—12 sacs anis, 10 sacs lentilles, 6 do fèves; 14 do pois à yeux noirs, à vendre par R. SANCHO, No 229, Vieille Levée, entre 15mai Dumaine et St Philippe

VENTES A L'ENCAN.

SUCCESSION DE J. B. BOIRON.

Propriété foncière dans la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson.

PAR E. ROGER & Co., ENCANTEURS.

VENDREDI 31 mai, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Marchands, (ancien bureau de poste) rue Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 9 avril 1861, et pour le compte de la dite succession

1o—Deux îlets de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson désignés comme îlets Nos 281 A, et 281 B d'après un plan dressé par H. Moelhausen, voyer, portant la date du 25 septembre, et déposé dans le bureau de G. R. Stringer, alors notaire public à la Nouvelle-Orléans. L'îlet No 281 A est borné par les rues Live Oak, Cay, Streits et Seizième, et l'îlet 281 B, est borné par les rues Live-Oak, Streits, Cay et Seizième, mesurant chacun 300 pieds de face à chacune des dites rues.

2o—Deux îlets de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans la même ville et paroisse que ci-dessus, désignés comme îlets 296 A, et 296 B, sur le plan susdit de Moelhausen. L'îlet No 296 A, est borné par les rues Jackson, Essie Emma et Dixseptième et mesure 300 pieds de face sur chacune des dites rues, et l'îlet No 296 B, est borné par les rues Jackson, Royale, Emma et Dix-septième et mesure 300 pieds de face à chacune des dites rues.

3o—Sept lots de terre situés dans la même ville et paroisse ci-dessus et désignés par les numéros 5, 6, 7 [illegible] 35 A borné par l'Avenue Canal [illegible] Dublin et septième d'après un plan dressé par C. J. Pine, voyer, daté 13 janvier 1850 déposé dans le bureau de F. Grima, alors notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les dits lots mesurant chacun 30 pieds face à l'Avenue Canal, sur 112 pieds de profondeur.

[illegible] terre situés dans la même ville et paroisse que ci-dessus, désignés par les numéros 17, 19 [illegible] borné par les rues Burthe, [illegible] Adam et Hilary, d'après un plan dressé par J. Rotnish, sous date du 6 décembre 1855 et déposé dans le bureau de Wm Boswell, alors notaire à la Nouvelle-Orléans. Les lots No 17 et 19 mesurent [illegible] pieds face à la rue Troisième sur 120 pieds [illegible]

[illegible] terre situés dans la même ville et paroisse [illegible] par les rues Clinton, Hilary, [illegible] plan ci-dessus [illegible] décembre 1855 [illegible]

Conditions [illegible] hypothèque sur la propriété vendue.

Actes de vente par-devant O. Drouet, aux frais de l'acquéreur 30 avril—15 23 31 mai

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 11, RUE DU CANAL

CAPITAL SOUSCRIT $411,300.

DIRECTEURS:

[illegible], J. B. Gribble, [illegible], A. Rochereau, [illegible], O. Darby, J. Toyes. [illegible]

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes ou avaries [illegible] causées par les incendies, les dangers des mers et des rivières, à des taux courants de primes.

J. TUYES, Président. J. W. HINCKS Secrétaire

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE

Nouvelle-Orléans

Bureau, coin des rues Gravier et Passage de Paris.

Nouvelle-Orléans, le 6 mai 1859.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue [illegible]

Le [illegible] de 15 pour cent sera payé [illegible]

HENRY PEYCHAUD Président, B. PLASSAN, Vice-Président, LOUIS BARNETT Secrétaire

Directeurs

B. Plassan, C. H. Kerasson, [illegible], Thos N. Blake, B. Nautré, P. Moreno Jr, Paul Queyrouze, H. Peychaud

Compagnie d'assurances mutuelle, de l'Etat de la Louisiane.

Bureau, rue du Camp No 58

Capital souscrit............ $301,000.

[illegible] Président, [illegible] Vice-Président, [illegible] Secrétaire

Directeurs: [illegible], Wm Botterton, Frank Shaw, [illegible], Paul Leeds, J. G. M. Lean, [illegible], Wm. Crozat, W. B. Conner, [illegible]

Fabrique de Chocolat à la vapeur,

MANUFACTURE DE CONFISERIE DU SUD,

DE

ROCHET & DE LAMARRE,

[illegible]

MANUFACTURE DE CHOCOLATS

MAISON FONDÉE, CAFÉ TORRÉFIÉ

1850. D. LOPEZ, à vapeur.

85, rue de Chartres, 85.

[illegible]

rue de Chartres, encoignure Conti,

Dépots d'armes.

[illegible]

Smith & Wesson—

[illegible] C. A. Bienville et Royale

AUX PHARMACIENS, Confiseurs, et Distillateurs, [illegible] PIAGGIO & VIOSCA Jnr, [illegible] 62 et 64, Vieille Levée

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,

84 Rue Royale, au premier

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes et d'autres. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appuyera, comme par le passé à le justifier par son exactitude et le soin [illegible] ateliers. 10fév—6m

C. A. BARRIERE & FRERE,

110, rue du Canal,

Bureau Touro

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment de marchandises de printemps, comprenant—

ORGANDIES IMPRIMEES RICHES, JACONAT, PERCALES, PIQUE, GRENADINES

Des genres les plus récents et les plus recherchés.

TOILES d'Irlande et Française pour chemises à draps damassées et ouvrées.

NAPPES et SERVIETTES damassées.

RIDEAUX mousseline et bobinet.

GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE MENAGE.

ASSORTIMENT COMPLET DE BONNETERIE ANGLAISE.

Aussi—

Marchandises pour Habitations

KENTUCKY JEANS LINSEY, LOWELL [illegible], COUVERTURES FRANÇAISE et ANGLAISE, &c.

Qu'ils vendent à aussi bas prix, que les mêmes marchandises peuvent être vendues dans les autres maisons. Ils invitent respectueusement les acheteurs à venir examiner leur stock. 25fév—

MALADIES DES FEMMES.

MADAME MAURY,

Ex-interne de l'Hôpital de Toulouse,

Reçue par la Faculté de Montpellier,

CONCOURS 53 et 54—1er PRIX.

MME MAURY annonce à sa clientèle que, tout en continuant sa profession d'accoucheuse, elle a ouvert un CABINET DE CONSULTATIONS pour le traitement des maladies de l'utérus. Les dames les voyantes par MM. les médecins sont visitées gratuitement. Vaccination le samedi, de midi à 2 heures.

Rue Bourbon, 214, entre St-Philippe et Dumaine. 2 fév—6m

VINS POUR FAMILLES—55 barriques vin rouge St Julien, 40 " Cantenac, 40 " Pauillac, 40 " Margaux, 15 " Léoville, 15 " Cos Labory, 30 vin blanc Sauterne.

A vendre par E. BORDELOIS, 26mars 21 rue Conti.

EN débarquement du navire Uncle Sam, venant de Bordeaux—100 barriques vin rouge Montferrand, 5 demi pipes eau de vie Mre Catillon [illegible], 10 quarts do do, 5 huitièmes do do

A vendre par A. CARRIERE & CO, 20mai 37 Vieille Levée.

DIVERS en magasin—50 barriques vin rouge, Côtes pour familles, 40 barriques du vieux St Emilion ici ord, 22 demi barriques vin blanc Sauterne supérieur, 200 caisses vin St Emilion, Margaux et St Estèphe, supérieur, 125 caisses vin blanc Sauterne, 75 caisses do do 1|2 bout. super, 120 do absinthe Pernod & Lecoultre, 50 caisses kirsch Pernod & Noilly, 49 balles bouchons pointus et réguliers, 10 balles do à damejeannes, 150 caisses fruits au jus.

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 11 avril 71, Vieille Levée

MARSEILLE—300 paniers huile Plagniol, 22 onces, [illegible] do do 11 do, 400 caisses vermouth Noilly, Pratt & Co, 100 caisses do Jouny & Co, 200 caisses vin muscat Frontignan, 500 caisses eau de fleurs d'oranger, 200 caisses sirops assortis, Rhouard, 50 caisses cassis du Mont d'or, 30 bques vin rouge Bergasse,

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 11 avril 71, Vieille Levée

Huile! Huile!

EN magasin et à vendre par les soussignés—400 paniers, bouteilles, Plagniol; 300 do do, 200 do bouteilles Bacigalupi; 150 do do

A vendre par FRED. AVET, Rue Vieille-Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville. 7 mai—15t

BOUCHONS—75 balles de bouchons importés récemment par les navires William Ann et Golden Cross, un assortiment de toutes les qualités et de toutes les grosseurs, à vendre en Douane ou droits payés, par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, 46, entre Douane et Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

3,000 sacs de maïs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 29 mai à 10 heures A. M. il sera vendu, pour le compte de qui de droit, à l'entrepôt St-Louis, rue Front, entre celles de Lafayette et Girod, et dans d'autres entrepôts, 3 000 sacs de maïs.

Conditions—Comptant. 29 mai

Vente sans réserve.

100 lots chemises américaines et linge fait.

125 lots Bas et Marchandises sèches,

PAR E. ROGER & Co, encanteurs

JEUDI, 30 mai, à 10 heures [illegible], 100 lots chemises américaines [illegible], 125 lots bas et marchandises sèches de saison. Conditions à la vente

Meubles! Meubles!

Pour cause de départ.

PAR N. VIGNIE, encanteur

VENDREDI, 31 mai 1861, à [illegible] M. il sera au No 162, rue Bienville, [illegible] parte, glaces, armoires, sofas, [illegible] tableaux [illegible] pendules, [illegible] verrerie, porcelaine [illegible]

2,833 sacs de maïs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

VENDREDI 31 mai [illegible] Mississippi, [illegible] et St-Joseph—2,833 sacs de maïs

Conditions—comptant

Dans l'affaire des deux mineures Héloïse et Ophélia Jaunillo, No 16,5[illegible]

PAR J. B. CROZAT, [illegible]

IL sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands, [illegible] de juin 1861, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] DIX-NEUF LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Jackson, de cette ville [illegible] rues Ste Anne, Orléans, Marais et Amandier [illegible]

Conditions—Un quart comptant et la balance à [illegible]

Actes de vente [illegible] C. V. Foulon, notaire. 18 [illegible]

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord

DEUX convois [illegible]

[illegible]

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,

SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST-LOUIS DE LA NOUVELLE ORLEANS

[illegible]

INFORME le public [illegible] M. BONNOT [illegible] PARIS et LONDRES [illegible]

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES.

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS.

[illegible]

Chars funèbres et Corbillards.

[illegible]

TOMBES et FOURS dans le cimetière St Louis.

[illegible]

M. JEAN BONNOT [illegible]

J. BONNOT,

ENTREPRENEUR

De Pompes Funèbres,

[illegible]

Magasin

51......Rue St-Anne......51

MAISON

GUILBAUX & GIEFERS,

Successeurs de T. DANFLOUS

121 Rue Royale, 121

IMPORTATION de [illegible]

ATTENTION.

[illegible] Brides, Tapis, Selles [illegible]

Alfénide.

REÇU par l'Alice [illegible] du Havre, [illegible] A vendre chez LION & ANDREE, 11 mars [illegible] Royale

CHEMISES, [illegible] Andrée, [illegible] Bienville—250 douzaines chemises [illegible] Chauvet Fourtier, Havre.

BONNETERIE, [illegible] LION & ANDREE, 21 mai [illegible]

MERCERIE, GARNITURE PASSEMENTERIE RUBANS—Reçu par la voie du Nord [illegible] de Lion & Andrée rue Royale [illegible] Un grand assortiment de rubans [illegible] rubans fantaisie de toutes couleurs, rubans de velours noir, [illegible] de toutes sortes, [illegible] franges, rivets, etc.

CUIR en rouleaux—50 rouleaux venant des Opelousas, en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 22 avril

ORANGES, LIMONS, [illegible] 1500 caisses Limons [illegible] En débarquement du navire [illegible] de Palerme, à vendre par LANATA FRERE, 14 mai [illegible]

CHANGE

Sur Bordeaux par [illegible] A. CARRIERE & CO, 30 avril [illegible]

Sucre de la Havane.

DEUX CENTS caisses de [illegible] de la Havane, en magasin et à vendre par VILLARUBIA & LAUGHLAND, [illegible]

CHAPEAUX, CHAPEAUX—[illegible] caisses chapeaux de paille, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA JR, 28 mars [illegible] Vieille Levée

MACARONI et Vermicelli—100 caisses macaroni et pâtes d'Italie assorties, en débarquement du navire Mount Vernon, de Gênes, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA JR, 15mai 62 et 64, rue Vieille Levée

HUILE—200 paniers huile 11, 12, 22 et 24 onces [illegible] débarquement et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 15mai 62 et 64 Vieille Levée

RAISINS—Figues, Amandes, &c. [illegible] raisins Layer; 500|4 do do do; 100 caisses raisins M. R.; 100|2 do do do, [illegible] 100 do amandes sans coques, [illegible] à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr, 13mai 62 et 64, rue de la Vieille Levée

PLOMB—100 saumons, en magasin, à vendre par E. TROISGROS, 18 rue de la Douane, 11mai entre Chartres et Vieille Levée

FRUITS—50 caisses fruits au jus, 100 caisses fruits au jus, 100 " fruits à l'eau-de-vie, 100 " cerises à l'eau de vie, 10 " grièves de fruits, 10 " marmelade de fruits, 100 " variantes et Cornichons. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, 4 avril—15t 39 Vieille Levée

PATÉS TRUFFÉS—[illegible] caisses 50|4 foies, 5 caisses 100|2 foies, 5 caisses 50|4 muriers, alouettes, 5 do 100|2 muriers, bécasses, 5 do 50|4 perdreaux, lièvres, 5 do 100|2 perdreaux, grives, 50 do pieds de porc aux truffes &c. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 4 av—15t 39 Vieille Levée

HUILE D'OLIVE — 1000 paniers 22 onces, 500 paniers 22 onces. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co, [illegible] 116 rue Royale

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc, de la Havane, en débarquement du steamship [illegible] et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, No 64 rue des Magasins

SPECIALITES

DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.

Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements, la toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du docteur Vergé.

Ces spécialités seront ordonnées selon le cas, s'adresser à F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon

Le S. Dépôt de tous les médicaments français patentés. [illegible]

AVET, Frères.

GROCERS

Aux blue stores,

Encoignure Bienville et Vieille Levée,

ONT annexé leur nouveau magasin Nos 17, Front-Levée et 60, Vieille-Levée, à leurs magasins Nos 54, 56, 58, Vieille-Levée, et ils ont constamment en mains un bon stock de groceries, aux prix les plus bas.

TABAC DU MEXIQUE.

EN débarquement du Tennessee arrivé de Vera-Cruz — 37 balles de tabac du Mexique, à vendre par J. & J. TARDOS, 26fév No 43, Vieille Levée

SERRURES françaises—3 caisses serrures assorties, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 pouces, à vendre par B. TURPIN, 93, rue Vieille Levée